

Déclaration FNEC-FP-FO au CTA du 16 octobre 2015

Réforme du collège : abrogation !

Un seul et simple mot d'ordre, « abrogation », a traversé toute la manifestation organisée samedi 10 octobre à Paris, à l'appel de 14 organisations syndicales. Enseignants et parents se sont rassemblés par milliers pour converger vers le ministère. Comme le 19 mai, le 11 juin, le 17 septembre, s'est exprimée une seule et même exigence : que soient abrogés les décrets du 20 mai dernier qui prétendent « réformer le collège ».

Car ni les enseignants, ni les parents d'élèves ne veulent la disparition des langues anciennes, l'abandon de la presque totalité des dispositifs bi-langue soutien de l'enseignement de l'allemand ou de l'italien, des EPI qui rongent les disciplines, l'autonomie des établissements contre les statuts nationaux, la mise en place du « conseil école-collège » instance de normalisation pédagogique, sans oublier le projet de circulaire Sepga détruisant une structure dans laquelle des élèves fragiles, en très grande difficulté scolaire, parviennent à s'instruire et à acquérir un diplôme.

Parce qu'elle a décidé d'engager un conflit majeur avec les enseignants et une majorité de Français, madame la ministre Vallaud-Belkacem est responsable de la dégradation des relations de travail dans les collèges.

Force Ouvrière vous alerte solennellement monsieur le Recteur, sur les conflits qui se multiplient et qui vont s'amplifier dans les établissements à l'approche des échéances préparant la rentrée prochaine si le ministère entend imposer toutes ces mesures qui révoltent nos collègues.

Force Ouvrière propose de mettre en discussion dans les assemblées générales, la grève jusqu'au retrait afin de construire le rapport de force pour gagner. D'ores et déjà un mouvement de fond est engagé, il ne s'arrêtera que lorsque les décrets de mai seront abrogés !

Ecole de la République ou école des « territoires » ?

Cette contre-réforme qui instaure pour les 5000 collèges de la République, 5 000 organisations et programmes différents approfondit la territorialisation de l'école. Force Ouvrière réaffirme ici son exigence de l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires qui a délègue aux communes l'organisation du temps scolaire, disloque l'enseignement primaire et dégrade profondément les conditions de travail des maîtres et de leurs élèves. Nous dénonçons également le transfert de la carte des formations aux régions, prélude à une « régionalisation » de l'enseignement professionnel, synonyme d'une baisse de l'offre de formations et de suppressions de postes de PLP.

Et comment interpréter le « rapprochement » bel et bien maintenu, des deux académies d'Aix et de Nice, autrement qu'au travers de la loi « Notre » qui transforme la carte administrative et instaure le pouvoir des régions ? Quelles en sont les conséquences pour les postes de personnels administratifs dans les inspections académiques et les deux rectorats ?

Les faits sont là : la territorialisation est en marche. Force Ouvrière revendique le maintien du cadre national et laïque de l'Enseignement public mis à mal par les contre-réformes en cour.

Nous refusons une réforme territoriale dont le but est l'austérité, sacrifiant toujours plus de postes remettant en cause l'égal accès des élèves à une Instruction publique fondée sur des programmes nationaux et délivrant des diplômes nationaux.

Une nouvelle rentrée sous le signe de la pénurie.

Ce CTA a pour point à l'ordre du jour le bilan de la rentrée 2015 mais pour Force Ouvrière et nombre de collègues, l'instant du constat n'est pas encore arrivé. En effet, la rentrée n'est toujours pas terminée dans les écoles des départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse. Des postes sont toujours vacants, occupés pour certains par des titulaires remplaçants

Ainsi, par exemple que dans le Vaucluse, 7,75 postes restés vacants sont actuellement pourvus par des remplaçants et 4 postes à profil restés vacants ne donnent pas lieu à un nouvel appel à candidatures.

L'absence de recrutement sur ces postes dont nous vous donnerons le détail, diminue d'autant les moyens déjà insuffisants de remplacement.

Dans les Bouches du Rhône, lors d'une entrevue à l'IA, notre syndicat demandant que les postes vacants soient pourvus par des titulaires afin que les brigades soient libérées pour remplir leur fonction, reçut comme seule réponse qu'il y en avait moins que l'an dernier !

Est-ce sur vos instructions Monsieur le Recteur ? Est-ce là assurer l'intérêt du service et des élèves ? Dans un trop grand nombre d'écoles, les effectifs sont élevés. Les choix opérés dans la distribution des moyens n'ont pas permis d'aboutir à une baisse de ceux-ci. L'un des leviers essentiels à la réussite scolaire n'est toujours pas actionné par l'institution !

Le « 49-3 » du dialogue social contre le statut et le salaire des fonctionnaires.

Chacun a pu mesurer ce que valent les engagements du gouvernement lorsqu'il y a quelques semaines, le premier ministre a annoncé publiquement qu'il passerait outre le refus des organisations majoritaires de la fonction publique, CGT et Force Ouvrière, en imposant le « PPCR ». Qu'importe le désaveu cinglant infligé à madame la ministre Lebranchu : il faut coûte que coûte contraindre à la mobilité tous les agents, attendant ainsi à leurs statuts particuliers, et refuser de surcroît une véritable revalorisation salariale qui passe par une refonte de la grille indiciaire et une augmentation du point d'indice. Les fonctionnaires payent depuis bien trop longtemps, un trop lourd tribut à l'austérité qui les appauvrit : près de 7 milliards soustraits à leur traitement depuis 2012 (*chiffre donné par le ministère de la fonction publique lui-même*) !

Force Ouvrière revendique donc une augmentation immédiate du point d'indice qui permettrait un rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Force Ouvrière dénonce vigoureusement des méthodes qui tournent le dos à toute négociation. De telles méthodes sont contraires aux principes de la démocratie et constituent une menace contre les libertés fondamentales, parmi lesquelles l'expression syndicale.

A ce titre, nous déplorons les menaces réitérées par le Directeur Académique de Vaucluse contre notre syndicat du premier degré, le Snudi-FO, parce qu'il a publié sur son site le document administratif permettant aux enseignants de demander le règlement de leurs indemnités péri éducatives 2014-2015, document que la Direction Académique refuse toujours de communiquer aux personnels.

Nous avons pourtant plaidé pour des relations apaisées, ce à quoi vous avez souscrit, Monsieur le Recteur, lors de l'audience que vous nous avez accordée le 9 septembre dernier.

Encore dans le Vaucluse, notre syndicat est confronté à une volonté manifeste d'obstruction concernant la tenue des Réunions d'Information Syndicale.

Pour celles dont la durée sera déduite des obligations de service hors temps d'enseignement, le Directeur Académique a donné comme consigne aux IEN de refuser qu'elles puissent remplacer des heures de réunions des différents Conseils.

Pour les 3 heures de réunion sur le temps d'enseignement, le DASEN de Vaucluse a fixé tout à coup arbitrairement à 25% le taux maximum de participants par école, restriction qui n'existe dans aucun texte ministériel et dont il n'a pas informé ni le syndicat ni le CTSD. Dans les Bouches du Rhône, l'IA-DASEN nous a quant à lui indiqué qu'il n'y avait pas de quotas ; cependant la nécessité de garder l'école ouverte s'oppose à la participation d'un nombre conséquent de collègues et à fortiori de tous.

Enfin, nous ne pouvons accepter que le DASEN de Vaucluse ait déclaré lors du CTSD du 9 octobre concernant l'organisation des RIS : « *je n'autoriserai pas les remplacements ! Le temps de formation syndical ne doit pas se tenir sur le temps de présence élève !* ».

Nous vous prions, Monsieur le Recteur, de rappeler que la réglementation s'applique dans le Vaucluse comme ailleurs et qu'il n'appartient pas au DASEN de la contester ni de la bafouer, et moins encore de faire pression sur des directeurs pour que des collègues annulent leur demande de participation, ou que des IEN choisissent sur on ne sait quel critère qui est autorisé ou non à se rendre à la réunion.